

**POSTULAT**  
**du député Philipp Matthias Bregy, CVPO, concernant la promotion des échanges**  
**culturels et linguistiques en Valais (14.03.2012) 3.146**

Au cours de ces dernières années, le Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) a consacré beaucoup d'attention à la promotion du bilinguisme et mis sur pied différentes mesures afin, d'une part, d'encourager les compétences linguistiques des écoliers et des jeunes et, de l'autre, d'encourager les échanges culturels entre les deux régions linguistiques.

On a notamment pu constater des améliorations en ce qui concerne la promotion des échanges culturels: il est aujourd'hui possible qu'un étudiant francophone fasse son gymnase dans le Haut-Valais et vice-versa, sans devoir s'acquitter d'un écolage.

Il en va toutefois autrement des élèves du niveau secondaire. Si l'un d'entre eux décide d'effectuer une année de CO dans l'autre partie du canton, les taxes d'écolage peuvent s'avérer relativement élevées. Dans ces cas, les échanges culturels et linguistiques sont bien souvent mis à mal, compromettant les chances des jeunes qui ne choisissent pas la voie du gymnase d'acquérir très tôt des compétences linguistiques importantes.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat d'élaborer un catalogue de mesures pour éliminer les obstacles actuels aux échanges scolaires, en particulier sous l'angle d'une égalité de traitement de tous les écoliers pour ce qui est du règlement des taxes d'écolage.

Sion, le 14 mars 2012  
(11h05)

Philipp Matthias Bregy, député, CVPO